



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **MARDI 18 JANVIER 2022**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le douze janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Marcel Pagnol, le mardi dix-huit janvier deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

\*\*\*\*\*

**Présents** : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER – Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Yves GORD - Christine MONTAGNY.

**Absents ayant donné procuration** : Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Isabelle POULARD à Jeanine RONGERE - Mickaël HATRON à David BOURKAIB - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET - Aline CIZERON à Christian BLANCHARD.

**Absent excusé** : Maxime PEILLER

**Secrétaire élue pour la session** : Marie-Christine BERTHOLLET

**Directrice des Services, collaboratrice du Maire** : Mme Carine BON

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2021

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
  - 2.1 AMÉNAGEMENT : DISSIMULATION DES RÉSEAUX ROUTE DE ST-GALMIER – CHATEAU BLANCHARD
  - 2.2 AMÉNAGEMENT : DISSIMULATION DES RÉSEAUX ROUTE DE ST-GALMIER – DU CHATEAU BLANCHARD A LA RUE ANTOINE VACHER
  - 2.3 AMÉNAGEMENT : DISSIMULATION DES RÉSEAUX ROUTE DE SAINT-GALMIER – DE LA RUE ANTOINE VACHER A LA GENDARMERIE
  3. ENFANCE-JEUNESSE : CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LA DECORATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE
  4. ENFANCE-JEUNESSE : CONVENTION D'ACCUEIL ET DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE RESTAURATION DU LYCÉE DES HORIZONS
  5. SPORT : CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE COMITE DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA LOIRE
  6. ECONOMIE : AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION D'AUTORISATION ET DE DÉLÉGATION D'AIDES AUX ENTREPRISES AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHONE-ALPES
  7. ECONOMIE : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DIRECTE AUX ENTREPRISES AVEC POINT DE VENTE
  8. PERSONNEL : CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE
- INFORMATIONS

C.BLANCHARD donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2021. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **1- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire propose de désigner M.C. BERTHOLLET en tant que secrétaire de séance.

**VOTE** : UNANIMITÉ

## **2.1- AMÉNAGEMENT : DISSIMULATION DES RÉSEAUX ROUTE DE SAINT-GALMIER - CHATEAU BLANCHARD**

La commune de Chazelles-sur-Lyon prévoit l'aménagement de la voirie route de Saint-Galmier. Dans le cadre de cet aménagement, il est proposé de dissimuler les réseaux (éclairage public, télécom et électricité) sur le tronçon route de Saint-Galmier à Château Blanchard.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

| Détail participation   | Montant HT des travaux | %    | Part de la Commune |
|--|------------------------|------|--------------------|
| Dissimulation EP Route de Saint-Galmier<br>Centre-ville à Château Blanchard      | 12 100 €               | 92 % | 11 132 €           |
| Dissimulation BTS Route de Saint-Galmier<br>Centre-ville à Château Blanchard     | 90 000 €               | 80 % | 72 000 €           |
| Dissimulation Télécom Route de Saint-Galmier<br>Centre-ville à Château Blanchard | 31 000 €               | 75 % | 23 250 €           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>133 100 €</b>       |      | <b>106 382 €</b>   |

Le conseil municipal est invité à :

- Prendre acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Aménagement voirie route de Saint-Galmier Centre-Ville à Château Blanchard" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

VOTE : UNANIMITE

## **2.2- AMÉNAGEMENT : DISSIMULATION DES RÉSEAUX ROUTE DE SAINT-GALMIER – DE CHATEAU BLANCHARD À RUE ANTOINE VACHER**

La commune de Chazelles-sur-Lyon prévoit l'aménagement de la voirie route de Saint-Galmier. Dans le cadre de cet aménagement, il est proposé de dissimuler les réseaux (éclairage public, télécom et électricité) du Château Blanchard à la rue Antoine Vacher.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

| Détail participation   | Montant HT des travaux | %    | Part de la Commune |
|--|------------------------|------|--------------------|
| Dissimulation EP de Château Blanchard à Rue<br>Antoine Vacher      | 20 800 €               | 92 % | 19 136 €           |
| Dissimulation BTS de Château Blanchard à Rue<br>Antoine Vacher     | 90 000 €               | 80 % | 72 000 €           |
| Dissimulation Télécom de Château Blanchard à<br>Rue Antoine Vacher | 28 000 €               | 75 % | 21 000 €           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>138 800 €</b>       |      | <b>112 136 €</b>   |

Le conseil municipal est invité à :

- Prendre acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Aménagement Voirie Route de Saint-Galmier de Château Blanchard à Rue Antoine Vacher" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

VOTE : UNANIMITE

### **2.3- AMÉNAGEMENT : DISSIMULATION DES RÉSEAUX ROUTE DE SAINT-GALMIER - DE RUE ANTOINE VACHER À LA GENDARMERIE**

La commune de Chazelles-sur-Lyon prévoit l'aménagement de la voirie route de Saint-Galmier. Dans le cadre de cet aménagement il est proposé de dissimuler les réseaux (éclairage public, télécom et électricité) de la rue Antoine Vacher à la gendarmerie.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

| Détail participation  | Montant HT des travaux | %    | Part de la Commune |
|---|------------------------|------|--------------------|
| Dissimulation EP de la rue Antoine Vacher à la Gendarmerie      | 28 500 €               | 92 % | 26 220 €           |
| Dissimulation BTS de la rue Antoine Vacher à la Gendarmerie     | 50 000 €               | 80 % | 40 000 €           |
| Dissimulation Télécom de la rue Antoine Vacher à la Gendarmerie | 20 000 €               | 75 % | 15 000 €           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>98 500 €</b>        |      | <b>81 220 €</b>    |

Le conseil municipal est invité à :

- Prendre acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Aménagement Voirie Route de Saint-Galmier de la Rue Antoine Vacher à la Gendarmerie" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

VOTE : UNANIMITE

### **3- ENFANCE-JEUNESSE : CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LA DECORATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

La MJC souhaite travailler avec un groupe de jeunes sur la décoration d'un poste de distribution électrique qui se situe aux abords de la MJC afin d'améliorer l'intégration du poste dans l'environnement. ENEDIS peut apporter un soutien financier à hauteur de 500 € si la commune valide le projet. Pour ce faire, ENEDIS propose une convention avec la commune de Chazelles-sur-Lyon définissant les modalités de collaboration. Le conseil municipal est invité à approuver le projet de convention entre ENEDIS et la commune et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

VOTE : UNANIMITE

#### **4- ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION D'ACCUEIL ET DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE RESTAURATION DU LYCÉE LES HORIZONS**

En fin d'année 2021, le nombre d'inscriptions au service de restauration scolaire du groupe scolaire Les Petits Chapeliers a été en forte augmentation. Le prestataire fournissant les repas ne pouvant répondre à cette augmentation et la capacité d'accueil des locaux de la cantine étant arrivée à saturation, la commune a dû trouver une solution pour répondre favorablement à la demande.

La commune de Chazelles-sur-Lyon s'est alors rapprochée du service de restauration du collège Jacques Brel et du lycée des Horizons qui est en capacité d'accueillir des élèves supplémentaires.

Le lycée des Horizons s'est engagé à accueillir les écoliers de CM1 et CM2 du groupe scolaire Les Petits Chapeliers et les personnels accompagnateurs pour le repas de midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 11h45 et 12h45. Le nombre d'élèves concernés s'élèvent environ à 30. Le coût du repas appliqué par la Région Auvergne-Rhône-Alpes est fixé à 4,12€. C'est la commune qui prend en charge financièrement la différence entre le coût facturé aux familles et le coût appliqué par la Région à la commune.

Les modalités d'accueil des écoliers à la restauration du lycée des Horizons sont régies par une convention tripartite entre la commune de Chazelles-sur-Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Lycée des Horizons.

Le conseil municipal est invité à approuver la convention d'accueil et de mise à disposition du service de restauration du lycée des Horizons, autoriser Monsieur le Maire à la signer et à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022.

VOTE : UNANIMITE

#### **5- SPORT : CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA LOIRE**

Par délibération en date du 22 septembre 2020 le conseil municipal a approuvé une convention de partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire pour organiser des sessions d'activités physiques à destination des populations vieillissantes et des populations éloignées de la pratique sportive.

Pour des raisons liées au contexte sanitaire, ces sessions n'ont pu avoir lieu en 2021.

Il est proposé de les mettre en place en 2022 (entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 juin 2022). Pour ce faire le conseil municipal est appelé à approuver la nouvelle convention de partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire.

VOTE : UNANIMITE

#### **6- ÉCONOMIE : AVENANT DE PROLONGATION À LA CONVENTION D'AUTORISATION ET DE DÉLÉGATION D'AIDES AUX ENTREPRISES AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES**

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement pour les commerces de proximité avec point de vente, la commune de Chazelles-sur-Lyon a validé, par délibération du 20 septembre 2018, une convention, avec la Région Auvergne Rhône Alpes, intitulée « convention pour la mise en œuvre des aides économiques, leurs groupements et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe ».

Cette convention avec la Région est arrivée à échéance fin d'année 2021. La Région propose de délibérer sur un avenant de prolongation d'un an.

Le conseil municipal est invité à approuver l'avenant de prolongation du dispositif d'aide à l'investissement et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

VOTE : UNANIMITE

#### **7- ÉCONOMIE : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DIRECTE AUX ENTREPRISES AVEC POINT DE VENTE**

Dans le cadre de la convention signée avec la région, une entreprise de la commune de Chazelles-sur-Lyon a déposé un dossier de demande de subvention qui a fait l'objet d'un avis favorable du comité d'instruction en date du 23 décembre 2021 :

- Couaff Moi (dirigée par Mme Olivia SOUZY) - 10 rue Lafont, a déposé un dossier de demande de subvention pour la réfection du local et l'acquisition de matériel professionnel. Le montant prévisionnel du projet s'élève à 9098 € HT.

Subvention sollicitée auprès de la commune : 910 €

Subvention sollicitée auprès de la CCFE : 910 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 0 € (La Région n'intervient pas car le coût total du projet n'atteint pas le seuil de 10000€ (qui est un plancher d'intervention pour la Région).

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à notifier la subvention dans le cadre du dispositif « Aides aux commerces, artisans et services avec point de vente » à l'entreprise citée ci-dessus.

VOTE : UNANIMITE

#### **8- PERSONNEL : CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la création d'un emploi temporaire d'adjoint administratif pour accroissement d'activités au service ressources humaines, à raison de 17,5 heures par semaine du 24 janvier au 31 août 2022.

VOTE : UNANIMITE

#### **INFORMATIONS :**

##### **Commandes :**

| Dates       | Fournisseurs    | Objet                                | Prix TTC  |
|-------------|-----------------|--------------------------------------|-----------|
| 16/12/2021  | DSC             | Ventilo convecteur pour ressourcerie | 1 964,93€ |
| 17/12//2021 | BERGER LEVRAULT | e-parapher                           | 5 762,80€ |

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19H35